



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Division des personnels
enseignants du secondaire

2019-2020

Affaire suivie par

DPES 1
Lucie ANNETTE NATIVEL
Téléphone
0262481136

DPES 2
Nadine JEAN
0262481124

DPES 6
Anne-Louise BRETON
062481058

Fax
0262481050
Courriel
dpes.secretariat@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

ANNEXE 1

VALORISATION DES CRITERES

Valorisation professionnelle

Excellent	145 points
Très satisfaisant	125 points
Satisfaisant	105 points
À consolider	95 points

Ancienneté dans la plage d'appel

La position dans la plage d'appel est valorisée par des points d'ancienneté. Ces points sont attribués en fonction de l'ancienneté théorique de la plage d'appel calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2020 conformément au tableau ci-dessous.

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31/08/2019	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9+2	0 an	0
9+3	1 an	10
10+0	2 ans	20
10+1	3 ans	30
10+2	4 ans	40
10+3	5 ans	50
11+0	6 ans	60
11+1	7 ans	70
11+2	8 ans	80
11+3	9 ans	100
11+4	10 ans	110
11+5	11 ans	120
11+6	12 ans	130
11+7	13 ans	140
11+8	14 ans	150
11+9 et plus	15 ans et plus	160